

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2010

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Francine PIERRE, Claudine JACQUEMIN, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Christine SIEURIN, Geneviève FLEURY, Jean-Marie HIRTZ, David CARABIN.

Conseillers absents non excusés : Samia MESSALTI.

Procurations : Francine PIERRE à Daniel THOMASSIN,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN,
Claudine JACQUEMIN à Béatrice ANTOINE,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Claude FINANCE à Malika TRANCHINA,
David CARABIN à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Michèle BONNENTIEN.

Date convocation : 25 février 2010

N°025/2010

Objet : Avenant au marché de restauration scolaire avec l'Alsacienne de restauration.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Béatrice ANTOINE

La ville de Malzéville a contractualisé depuis le 1^{er} novembre 2009 avec l'ALSACIENNE DE RESTAURATION, un marché de prestation de service pour l'achat de repas pour la restauration des cantines scolaires, des centres de loisirs sans hébergement, des mercredis éducatifs et la restauration du foyer de personnes âgées.

Une réorganisation interne à l'entreprise va recentrer les activités de la société et rattacher les activités qui avaient été développées hors Alsace, sa région d'origine aux divisions spécialisées d'AVENANCE auquel appartient déjà l'Alsacienne de restauration.

Par décision du 1^{er} mars 2010 de leurs deux Assemblées Générales Extraordinaires, la société l'Alsacienne de Restauration a apporté l'ensemble des droits et obligations relatifs aux activités de restauration en établissements de santé, ainsi qu'en établissements sociaux et résidences de personnes âgées qu'elle exerçait dans les régions d'Ile-de-France, Lorraine et Rhône-Alpes à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE.

.../...

Par effet de cette opération, le marché de restauration est transféré à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE.

Toutes les dispositions du marché de restauration de la ville de Malzéville restent non modifiées par l'effet de cette réorganisation.

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 11 février 2010,

Il convient de prendre acte de cette réorganisation et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant qui autorise la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE à se substituer à l'ALSACIENNE DE RESTAURATION dans l'exécution du marché de restauration à compter du 1^{er} mars 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restauration.

Date : 4 mars 2010

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 12 MARS 2010

N° Accusé de réception : 2010 0304 - 10 - 00025 DE

Affichage : 16 MARS 2010

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

